

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

*Étaient présents :*

Mmes GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle – SADAK Marie-France – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - ALLEGRE CYRIELLE - ROULET-LHOPITAL Sophie

&

Mrs MEYER Constant - JOSSERAND Philippe - ROULET Michel – BONNARD Daniel – PARRAVANO Christian - ALPHANT Florent - BALDUCCI Jean-Pierre – DUCLAUD Sébastien

Absents :

Absents excusés : Mme VAUDAIN Angélique

Pouvoir à :

En présence de Monsieur Alexandre MINARDI, Conseiller aux décideurs locaux

Ordre du Jour :

- 1 **Commission Finances :**
  - Adhésion à l'Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI) : délibération
  - Ligne de trésorerie : renouvellement du contrat  
« Ligne de Trésorerie Interactive : délibération
  - Taux d'imposition de 2023 : délibération
  - Approbation du Compte Administratif 2022 et Affectation du résultat 2022 : délibération
  - Vote du budget 2023 : délibération
  - Attribution subventions 2023 : délibération
  
- 2 **Questions diverses :**
  - Inauguration Maître Autel du 18 Mars 2023
  - Cérémonie du 19 Mars 2023

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Madame LHOPITAL-ROULET Sophie est nommée secrétaire.

### 1 – COMMISSION FINANCES :

*Adhésion à l'Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI) : délibération*

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association des Femmes Elues de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère.

Cette association

- Vise à faciliter l'exercice des missions des élues par une information sociale, politique, civique,
- Organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique,
- Défend la parité femme/homme et promeut la place et l'image des femmes au sein des assemblées élues et dans les politiques publiques.

L'AFEI propose un tarif de cotisation en fonction du nombre d'habitant soit un coût de QUATRE VINGT EUROS (80 €) pour la strate de population entre 500 et 1499 habitants pour l'année 2023

Madame Le Maire propose d'adhérer à cette association et d'inscrire la somme au budget de l'année 2023.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** d'adhérer à l'Association des Femmes Elues de l'Isère ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 14 Bis/2023*

*Ligne de trésorerie : renouvellement du contrat : délibération*

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente de versements de subventions et autres, il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000,000 euros (cent vingt mille euros). Cette ligne de trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Les mouvements sont comptabilisés en classe 5 « comptes financiers ».

Après avoir pris connaissance du projet de contrat d'une ligne de trésorerie établie par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes Lyon, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

- **NE SOUHAITE PAS** renouveler la ligne de trésorerie pour cette année 2023.

### Taux d'imposition de 2023 : délibération

Par délibération du 31 Mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)	33,63 %
TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties)	50,21 %

Depuis 2020, le taux de la TH (taxe d'habitation) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les Collectivités Locales en référence à l'Article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir ou de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et les porter à :

TFPB :	33,63 %
TFPNB :	50,21 %

Pour la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), il est proposé le taux qui était figé à sa valeur en 2019 soit 9,13 %.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire,
- **DECIDE** l'application des taux suivants
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) **9,13 %**
  - Taxe Foncière sur les propriétés bâties **33,63 %**
  - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties **50,21 %**
- **CHARGE** Madame Le Maire de remplir l'état de notification des taux d'imposition de 2023, quand il sera reçu par nos services, et de le transmettre à la Préfecture dûment complétée,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 15Bis/2023*

### Approbation du Compte Administratif : délibération

Madame SADAK Marie-France, Conseillère Municipale et Co-Responsable de la Commission Finances, propose au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Grangeot Christelle, Maire de la Commune, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal à 14 voix pour, hors la présence de Madame Le Maire :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir dossier joint),
- 2) Constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à

- nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
  - 4) Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*(Le document relatif à l'approbation du compte administratif est annexé à la fin du compte-rendu).*

*Délibération n° 16/2023*

### Approbation du Compte de Gestion : délibération

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées en celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ; ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*(Le document relatif à l'approbation du compte de gestion est annexé à la fin du compte-rendu).*

*Délibération n° 17/2023*

### Affectation du résultat 2022 : délibération

Le Conseil Municipal,  
Après le vote du Compte Administratif de l'exercice 2022, voté le 14 Mars 2023,  
Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement capitalisé de **281 643,08 euros**.  
**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le document annexé à la présente délibération.

*Délibération n° 18/2023*

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -44 353.14 €  
 Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 269 930.10 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -149 278.94 €  
 Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 130 234.55 €

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 7 970.00 €  
 En recettes pour un montant de : 4 870.00 €

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 196 732.08 €  
 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'Assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 281 643,08 €

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 118 521,57 €

*Vote du Budget 2023 : délibération*

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de Fonctionnement et en section d'Investissement s'établissent de la façon suivante :

En section de **Fonctionnement**, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	252 820,00	14 voix pour – 1 abstention
012	Charges de personnel	280 000,00	14 voix pour – 1 abstention
014	Atténuation de produits	750,00	14 voix pour – 1 abstention
022	Dépenses imprévues	11 652,40	14 voix pour – 1 abstention
023	Virement à la section investissement	191 834,56	14 voix pour – 1 abstention
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 510,79	14 voix pour – 1 abstention
65	Autres charges de gestion courante	58 702,00	14 voix pour – 1 abstention
66	Charges financières	29 495,32	14 voix pour – 1 abstention
67	Charges exceptionnelles	2 250,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>830 015,07</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>

En section de **Fonctionnement**, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
002	Excédents antérieurs reportés	118 521,57	14 voix pour – 1 abstention
013	Atténuations de charges	3 500,00	14 voix pour – 1 abstention
70	Produits des services du domaine et vent	59 300,00	14 voix pour – 1 abstention
73	Impôts et Taxes	505 768,13	14 voix pour – 1 abstention
74	Dotations, subventions et participations	113 605,37	14 voix pour – 1 abstention
75	Autres produits de gestion courante	26 020,00	14 voix pour – 1 abstention
77	Produits exceptionnels	3 300,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>830 015,07</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>

En section d'Investissement, les opérations suivantes en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
001	Déficit d'investissement	193 632,08	14 voix pour – 1 abstention
020	Dépenses imprévues	8 500,00	14 voix pour – 1 abstention
041	Opérations patrimoniales Réseaux électrification	1 380,00 16 000,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>17 380,00</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>
16	Emprunts et Dettes assimilées Emprunts en euros Caution pour loyers	39 680,84 2 000,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>41 680,84</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>
20	Immobilisations incorporelles Frais d'études Concessions et droits similaires	21 600,00 7 200,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>28 800,00</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>
21	Immobilisations corporelles	35 800,00	14 voix pour – 1 abstention
23	Immobilisations en cours	16 000,00	14 voix pour – 1 abstention
	Restes à réaliser (pour mémoire)	5 970,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>341 792,92</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>

En section d'Investissement, les opérations suivantes en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
021	Virement à la section de fonctionnement	191 834,56	14 voix pour – 1 abstention
040	Opération d'ordre de transfert – amortissement	2 510,79	14 voix pour – 1 abstention
041	Opérations patrimoniales Installation de voirie Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisation	17 380,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Total des opérations patrimoniales</b>	<b>17 380,00</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves FCTVA Taxe d'aménagement Excédent de fonctionnement capitalisé	38 776,96 13 500,00 281 643,08	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Total des dotations</b>	<b>333 920,04</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>
13	Subventions d'investissement équipements	55 565,98	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>55 565,98</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>
16	Emprunts et dettes assimilées Caution pour loyers	2 000,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 000,00</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>
	Restes à réaliser (pour mémoire)	4 870,00	14 voix pour – 1 abstention
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>603 211,37</b>	<b>14 voix pour – 1 abstention</b>

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- **ADOpte** le budget 2023 comme exposé ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 19/2023*

*Attribution des subventions pour 2023 : délibération*

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget primitif 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions aux Associations ayant fait une demande pour l'année 2023.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux Associations selon le document joint à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 20/2023

COMMUNE - COMMUNE DE BELLEGARDE POUSSIEU - BP - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
0573	Subvention		COMUNE DE MONFIEVENOUX	Commune	250,00
0573	Subvention		CCAS BELLEGARDE POUSSIEU	Établissement de droit public	3 000,00
0574	Subvention		ADPA	Association	330,00
0574	Subvention		ASSOCIATION LOCALE AIDE DOMICILE ADULT	Association	500,00
0574	Subvention		SOUS DES ECOLES LAOQUE S	Association	1 500,00
0574	Subvention		AFPAEM SECTION LOCALE BEAUREPARE	Association	150,00
0574	Subvention		APAM LA COTE ST ANDRE	Association	150,00
0574	Subvention		HARMONIE INTERCOHORE TERRITOIRE	Association	100,00
0574	Subvention		ASSOCIATION COMMUNALE PARVAHELE	Association	100,00
0574	Subvention		FOOTBALL CLUB DES COULINER	Association	700,00
0574	Subvention		COMITE PAROISSIAL	Association	100,00
0574	Subvention		OCCE COOP SCOLAIRE	Association	270,00
0574	Subvention		CAS CENTRE MEDICO SOCIAL DE VIENNE	Association	100,00
0574	Subvention		MARIE DE VIENNE BIENCO SOCIM	Association	100,00
0574	Subvention		ASSOCIATION FAMILIALE ET RURALE	Association	150,00
0574	Subvention		O FIL DU TEMPS	Association	250,00
0574	Subvention		ASSOCIATION FNAQA DE JARCEU	Association	300,00
0574	Subvention		AMICALE DES BAPEURES	Association	100,00
0574	Subvention		POUPPIERS DE LA CHAPELLE	Association	200,00
0574	Subvention		COMITE ORIENTE ET D'ANIMATION	Association	100,00
0574	Subvention		ASSOCIATION ATEUER PASTEL	Association	100,00
0574	Subvention		MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	Association	650,00
0574	Subvention		ASSOCIATION LES AMIS DE LA SALETTE ET DU PATRIMOINE	Association	100,00
0574	Subvention		MFR ST BATHIELEMY	Association	50,00
0574	Subvention		MFR DE CHAUCHOIT EYZIN	Association	150,00
0574	Subvention		PINET	Association	100,00
0574	Subvention		COMITE DE SECOURS POPULAIRE DE BEAUREPARE	Association	100,00
0574	Subvention		EMMA BOURGON JAILIEU	Association	100,00
0574	Subvention		LES CAVANETS DE TARAVAS	Association	150,00
0574	Subvention		ASSOCIATION LES COMBATTANTS	Association	100,00
0574	Subvention		SECOURS CATHOLIQUE DE FAMILIARITE	Association	100,00
0574	Subvention		APPEL ST AMURCE L'EM	Association	50,00
0574	Subvention		CHAMBERES DES BIECHERET DE L'ARTISANAT	Association	100,00
0574	Subvention		MFR ANSEYCHON	Association	100,00
0574	Subvention		MFR COULIEVE	Association	50,00
0574	Subvention		BELLEGRANDE POUSSIEU PETARQUE	Association	100,00

COMMUNE - COMMUNE DE BELLEGARDE POUSSIEU - BP - 2023

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
0574	Subvention		LOGATARIQ LOGEMENT RIT DES TERRELAIS	Personne physique	200,00
0574	Subvention		RASED DE BEAUREPARE	Association	100,00

(1) Numéro Article d'imputation de la subvention.  
(2) Désignation ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Délé pour lequel il est versé la subvention.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES :

### Inauguration du Maître Autel du 18 Mars 2023

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inauguration du Maître Autel de notre église communale le samedi 18 Mars 2023.

Elle souhaite une présence particulière des élus.

### Cérémonie du 19 Mars 2023

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la cérémonie du 19 Mars ce dimanche ; étant absente, la cérémonie sera dirigée par Madame Chevrier Joëlle, Adjointe. De ce fait, Mme Chevrier sollicite les élus pour cette cérémonie, ne pouvant à elle seule gérer celle-ci.

Intervention de Monsieur Josserand Philippe, Adjoint, concernant la démarche de relevé couverture portable des opérateurs : il rappelle :

« Ma démarche initiale a été de trouver des points de mesures de signaux téléphoniques sur la commune qui soient représentatifs et similaires pour l'ensemble des opérateurs. La commune étant très étendue sur l'axe Nord Sud, a été divisée en trois secteurs : « Nord », « Centre », « Sud ».

Pour chacun de ces trois secteurs, le centre de gravité a été tracé au compas. De ce tracé, trois points de mesures ont été établis.

Les trois points ont les caractéristiques suivantes :

- « Nord » → 5ième poteau de téléphone après le 103 route des Gouvernoud en allant vers l'est. Coordonnées : N45,38987 ; E4,95275. Sur ce secteur, environ 300 personnes vivent. Réception Orange ¼ barre.
- « Centre » → Face au 34 chemin de la Rapillière. Coordonnées : N45,37205 ; E4,94648. Sur ce secteur environ 600 personnes vivent. Réception Orange 2/4 barres.
- « Sud » → 1543 route de Bataillouse. Coordonnées : N45,35720 ; E4,95384. Sur ce secteur 250 personnes vivent. Réception Orange 2/4 barres ».

Madame Le Maire, Monsieur Duclaud Sébastien, Conseiller Municipal, et Monsieur Josserand Philippe se chargent de faire des points de mesures selon leurs opérateurs selon les indications ci-dessus.

Intervention de Monsieur Alphant Florent, s'agissant du remplacement de la secrétaire de mairie, suite au départ en retraite de celle-ci à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2023, en sachant qu'il convient de solder les congés et compte épargne temps donc une absence à compter environ vers le 15 Avril.

Madame Le Maire informe que les entretiens d'embauche ont eu lieu le Mardi 7 Mars pour cinq personnes en présence de Madame Sadak Marie-France et Madame Theys Béatrice. Une attention particulière a été faite sur deux personnes, qui seront reçues une deuxième fois pour complément d'information ce jeudi 16 Mars ; la seule contrainte une attente de remplacement de trois mois. Durant cette attente, Madame Le Maire fait part qu'elle fera appel aux services de la CCEBR pour pallier cette absence : à savoir il n'y aura pas de passage de relais entre les secrétaires.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le Mardi 11 Avril 2023

**Madame Le Maire clôt la séance à 22h30**

*Fait et délibéré les jour, mois au que dessus*

*Ont signé les membres présents*

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

II  
 B1

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	203 822,27		203 822,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	252 606,95		252 606,95
014	Allégations de produits	2 128,68		2 128,68
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 670,96		53 670,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	31 687,05	0,00	31 687,05
67	Charges exceptionnelles	1 626,88	0,00	1 626,88
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 610,79	2 610,79
71	Production stockées (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>644 742,79</b>	<b>2 610,79</b>	<b>647 253,58</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	38 439,11	0,00	38 439,11
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>236 387,27</b>		<b>236 387,27</b>
19	Neutre, et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
46...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
69	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
8...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>274 826,38</b>	<b>0,00</b>	<b>274 826,38</b>
<b>Pour information</b>				<b>44 353,14</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (4) Comptes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
 (8) A venir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (9) En dépenses, la chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

II  
 B2

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 329,44		8 329,44
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	59 042,50		59 042,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	467 746,96		467 746,96
74	Dotations et participations	112 048,05		112 048,05
75	Autres produits de gestion courante	26 616,93	0,00	26 616,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 906,26	0,00	2 906,26
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>677 488,13</b>	<b>0,00</b>	<b>677 488,13</b>
<b>Pour information</b>				<b>269 930,10</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1088)	25 809,85	0,00	25 809,85
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	88 630,58		88 630,58
13	Subventions d'investissement	27 898,22	0,00	27 898,22
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	598,00	0,00	598,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutre, et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		2 610,79	2 610,79
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
46...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
8...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>123 036,65</b>	<b>2 610,79</b>	<b>125 647,44</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
 (7) A venir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (8) En dépenses, la chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.